

Monsieur le Président,  
Chers collègues,

Je veux tout d'abord remercier l'Union des municipalités du Québec pour l'invitation qu'ils ont faite au Président de l'Association des maires et des présidents d'intercommunalités de France, François BAROIN, à venir participer à leurs assises et particulièrement à ce grand débat.

Il n'a malheureusement pas pu faire le déplacement lui-même, car comme vous le savez sans doute, nous sommes nous-mêmes à quelques jours de notre Congrès annuel.

Il a néanmoins tenu à ce que je le représente, convaincu de l'intérêt de la coopération entre les collectivités françaises et québécoises, et de la nécessité de la coopération entre l'Association des maires de France et sa sœur québécoise, l'Union des municipalités du Québec.

En son nom, je me permets de dire quelques mots sur notre association : l'association des maires de France est une vieille dame, plus que centenaire ; elle a été créée en 1907 et reconnue d'utilité publique dès 1933. Son histoire est celle de la défense des libertés locales. 34 486 maires et 1 481 présidents d'intercommunalités en sont aujourd'hui adhérents, ce qui représente la quasi-totalité des communes et plus de la moitié des intercommunalités de France. Elle fédère donc des territoires de toute taille, aussi bien ruraux qu'urbains, de zones de montagne ou côtières, de métropole comme d'Outre-mer. Cette diversité nous permet d'être un interlocuteur reconnu de l'Etat.

Sur la scène internationale, les relations avec ses homologues étrangères associations d'élus, sont devenues une priorité de l'AMF. C'est pourquoi nous avons immédiatement répondu présents lorsque la présidente de l'UMQ, Suzanne ROY, et Caroline SAINT-HILAIRE, Mairesse de Longueuil, ont souhaité nous rencontrer au mois de décembre à Paris. C'est l'un de mes collègues, Jean GIRARDON, qui les avait alors reçues, et cette rencontre n'a fait que confirmer ce que nous pressentions : que les sujets de coopérations très concrets sont nombreux.

Bien sûr, cette coopération est facilitée par la langue française que nous partageons et l'affection que français et québécois se portent.

Mais nous avons également constaté que nos collectivités évoluent dans un contexte assez similaire :

- elles doivent s'adapter à d'importantes réformes territoriales,
- faire face à la baisse des moyens alloués aux politiques publiques locales et
- à la remise en question parfois violente de la légitimité des élus.

Nous savons d'ailleurs que dans le domaine de la réduction des dépenses publiques, le Québec nous avait précédés ; le président de la Fédération québécoise des municipalités de l'époque, monsieur Généreux, était d'ailleurs venu en témoigner lors de notre Congrès de novembre 2013.

En regardant le programme de vos assises, je remarque aussi que nous continuons de partager des préoccupations similaires, puisque je retrouve là un certain nombre de sujets communs à ceux que nous aborderons dans trois semaines lors du Congrès des maires de France : comment les maires peuvent-ils être acteurs du vivre ensemble ? Comment peuvent-ils être des acteurs de la relance économique ? Comment intégrer les nouvelles technologies à nos politiques ?

Les collectivités françaises et québécoises ont, sur tous ces sujets, des expériences à échanger pour pouvoir relever l'important défi de maintenir le niveau de services aux populations dans un contexte de contraintes financières.

L'association des maires de France encourage dans ce sens toutes les coopérations entre les communes de nos deux territoires. Nous travaillons d'ailleurs aujourd'hui auprès du Ministère des affaires étrangères et du développement international français et du Ministère des relations internationales québécois, pour améliorer l'efficacité du fonds franco-québécois pour la coopération décentralisée, dont un nouvel appel à projets paraîtra au mois juin.

Notre soutien à ce type de programmes est d'autant plus important que nous craignons que la coopération décentralisée ne soit une des premières politiques menacées par la baisse des dotations et les incertitudes liées à la réforme territoriale : quand des communes se demandent comment continuer à assurer certains services essentiels, elles risquent souvent de devoir trancher dans les budgets de coopération internationale. Nous espérons donc sincèrement que ce prochain appel à projets pourra toucher des territoires divers et sera l'occasion de voir naître de nouvelles coopérations entre des communes françaises et québécoises.

Mais venons-en au sujet qui nous réunit ce matin, le même que celui qui a permis notre rencontre au mois de décembre, durant la COP21 à Paris.

De menace, le changement climatique est devenu réalité. Nos territoires subissent désormais la violence accrue des aléas climatiques, l'augmentation de la fréquence, de l'amplitude et de l'intensité des sécheresses, des tempêtes et des inondations.

Certains trouveront encore à répondre que les conséquences des dérèglements climatiques ne seront ni uniformes, ni également dramatiques partout et que l'humanité saura sans nul doute s'adapter. Mais, par son irréversibilité, par la diversité et par l'ampleur de ses conséquences (inondations, désertification,

submersions côtières, propagation de nouvelles maladies, exodes climatiques, conflits), le réchauffement climatique constitue un facteur de drames humains.

Ce constat est hélas bien tristement illustré par les terribles incendies qui ravagent depuis le 1<sup>er</sup> mai les forêts du nord-ouest canadien.

Je pense d'ailleurs pouvoir dire, au nom des maires de France, toute notre solidarité dans ce moment, et tout notre soutien à la mairesse de Fort McMurray. Nous savons que dans ces moments, c'est souvent le maire qui est en première ligne pour assurer la sécurité des citoyens et le pilotage des secours.

Ces incendies montrent que le réchauffement climatique est aussi dans les pays développés de l'hémisphère nord un de nos plus graves défis.

Au-delà de ces drames humains, la facture sera exorbitante. Les élus que nous sommes agissons bien sûr pour faciliter l'adaptation de nos territoires aux évolutions en cours, qu'elles soient d'ailleurs d'origine uniquement climatique, ou bien liées à la raréfaction des ressources naturelles ou à la démographie. Mais cela ne suffira pas. Le coût de l'inaction serait insoutenable.

La conviction de l'Association des maires de France est que la réponse doit être globale, collective et constituer une priorité incontestable. L'Etat, les collectivités locales, les entreprises, les associations et les habitants ont tous un rôle à jouer.

Bien sûr, les Etats sont en première ligne pour mettre au point, au niveau mondial, les grands caps à suivre comme leurs déclinaisons nationales. Les élus et présidents d'intercommunalité souhaitent à ce titre que l'accord ambitieux adopté à Paris puisse se concrétiser et aboutir à un cadre clair et ambitieux, favorisant l'engagement des collectivités à agir localement pour relever ensemble ce défi planétaire.

Pour assurer cette réussite, les élus locaux français sont prêts à assumer pleinement leurs responsabilités en tant qu'acteurs majeurs pour la mise en œuvre des politiques publiques en matière de protection de l'environnement et de lutte contre les changements climatiques.

Les territoires sont d'ailleurs depuis longtemps dans l'action. Les maires, qui sont au contact direct des citoyens et de toutes les forces économiques des territoires, mettent en œuvre depuis des décennies des politiques pour leur développement durable et pour préserver le climat. En France, les collectivités se sont massivement engagées en se saisissant dès l'après-Rio des outils locaux de développement durable que constituent les agendas 21 locaux et plus récemment les Plans Climat Energie Territorial (PCET).

Nous avons aussi rappelé à l'Etat que les communes et leurs intercommunalités sont aujourd'hui les premiers financeurs des politiques environnementales et qu'elles peuvent développer encore davantage leurs politiques publiques (éclairage, protection de l'eau, transports, circuits courts,...) à condition d'éviter l'empilement de normes qui ralentissent voire handicapent les initiatives locales.

Au-delà de son action propre, le maire, en sa qualité de premier administrateur du territoire, en agissant sur l'activité économique, le cadre de vie, le bien-être et le bien-vivre ensemble, peut contribuer à l'émergence de projets locaux plus respectueux de l'environnement, plus équitables et plus durables.

Au plus proche des citoyens, nous sommes également convaincus que les maires peuvent créer un effet d'entraînement des citoyens, et favoriser l'indispensable mobilisation générale au service du climat.

L'Association des maires de France a ainsi fait paraître un Engagement des maires et des présidents d'intercommunalité de France pour le climat qui a été présenté lors du Rassemblement des maires de France le 18 novembre 2015.

Ce document présente un échantillon de mesures déjà expérimentées avec succès par des collectivités françaises, dans lequel les décideurs locaux sont invités à puiser. Il propose également un engagement solennel, dans lequel les maires s'engagent à poursuivre et à renforcer leurs actions, dans un esprit de solidarité nationale et internationale, mais aussi à se faire le relais de cette cause mondiale dans les territoires.

Parce qu'il n'y a pas de meilleur exemple d'enjeu global dont une partie importante sera résolu au niveau local, je suis particulièrement heureux de représenter les maires de France à ce Grand Forum. J'ai hâte d'entendre vos expériences, que je ne manquerai pas de rapporter à mes collègues.

Je vous remercie.